

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 246-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.702

Déposée le: 19.11.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Rüeeggsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)
Bösiger (Niederbipp, UDC)
Ruchti (Seewil, UDC)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 22.11.2018

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pour une information pédologique moderne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de planifier et de mener à bien la cartographie exhaustive des sols du canton de Berne ;
2. d'étudier la possibilité de financer l'acquisition de l'information pédologique par la taxe sur la plus-value dans la loi sur les constructions ;
3. si nécessaire, d'adapter en conséquence la loi sur les constructions.

Développement :

Le rapport 2018 sur l'aménagement du territoire indique clairement que le manque d'informations pédologiques n'est pas un problème de l'agriculture mais qu'il s'agit d'une question cruciale pour l'ensemble de l'économie et que le développement du canton de Berne en dépend largement.

Au chiffre 4.2.3 du rapport 2018 sur l'aménagement du territoire (p. 27), Objectif principal C, Créer des conditions propices au développement économique, on trouve le titre marginal suivant : « *Pesée des intérêts compliquée par l'absence de bases* ». A ce paragraphe, on peut lire ceci : « *L'absence d'informations foncières fait souvent obstacle à une pesée des intérêts ciblée et efficace* », « *Des informations foncières exhaustives permettent en effet de choisir judicieusement les emplacements des différentes affectations* », « *Il existe donc un intérêt public considérable à la disponibilité de telles données.* »

La Commission de gestion du Grand Conseil (CGes) a elle aussi constaté que des mesures s'imposaient et s'est déclarée favorable, dans son communiqué de presse du 5 mars 2018, à l'élaboration d'une carte des sols couvrant l'ensemble du territoire cantonal. Les informations pédologiques sont éminemment importantes surtout en vue de la mise en œuvre du plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA) et pour maintenir les possibilités de développement dans le canton de Berne. Ces informations sont par ailleurs nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'article 8c de la loi sur les constructions (« Utilisation de matériaux terreux non pollués »).

Selon la JCE et la CGes, une esquisse de stratégie est en cours de réalisation et devrait être prête fin 2018. Un projet pilote a par ailleurs récemment démarré avec les partenaires intéressés et associés des secteurs et des services cantonaux concernés dans le Seeland. Toutefois, il est d'ores et déjà prévisible que la réalisation requerra d'importantes ressources financières. S'il est vrai que les nouvelles approches permettent de réduire drastiquement les coûts, les besoins financiers attendus n'en restent pas moins considérables. Il est donc dans l'intérêt de l'économie toute entière de mettre les ressources nécessaires à disposition.

Motivation de l'urgence : Le rapport sur l'aménagement du territoire et les bases en question sont traitées par le Grand Conseil à la session de novembre. Les adaptations de la loi sur les constructions sont actuellement débattues. D'autres adaptations – pour autant qu'elles soient nécessaires – pourraient être intégrées maintenant.

Destinataire

- Grand Conseil